

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Non-flammable aircraft insecticide phenothrin

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: BE2019-0023

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0018203-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	4
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	5
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Non-flammable aircraft insecticide phenothrin

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Produits Sanitaires Aéronefs
	Adresse	1 Rue de Lamirault ZAE de Lamirault 77090 COLLEGIEN France
Numéro de l'autorisation	BE2019-0023	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0018203-0000	
Date de l'autorisation	27/03/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	26/03/2029	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Produits Sanitaires Aeronefs
Adresse du fabricant	1 Rue de Lamirault - ZAE de Lamirault 77090 Collégien France
Emplacement des sites de fabrication	AEROPACK, Zone industrielle de Zriba, Zaghouan 1152 Hammam Tunisie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	59 - (1R)-trans-phénothrine
Nom du fabricant	Sumitomo Chemical (UK) Plc
Adresse du fabricant	Hythe House, 200 Shepherds Bush Road, Hammersmith W6 7NL London Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Aza-sabishirotai, Oaza-misawa, Misawa 033-0022 Aomori Japon
Substance active	59 - (1R)-trans-phénothrine
Nom du fabricant	ENDURA S.p.A.
Adresse du fabricant	Viale Pietramellara 40121 Bologna Italie
Emplacement des sites de fabrication	Jiangsu Yangnong Chemical Co. Ltd., 39 Wenfeng Road, Yangzhou 225009 Jiangsu Chine

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	2

2.2. Type de formulation

AE- Générateur aérosol

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Réceptif sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Très toxique pour les organismes aquatiques.
--------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	<p>Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.</p> <p>Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>Recueillir le produit répandu.</p> <p>Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.</p> <p>Éliminer le contenu dans conformément aux réglementations régionales/nationales en vigueur.</p> <p>Éliminer le récipient dans conformément aux réglementations régionales/nationales en vigueur.</p>

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Professionnel – Insecticide pour avions

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Pour usage professionnel comme insecticide pour avions, traitement avant le décollage (une fois que les portes sont fermées) ou durant le vol dans la cabine et avant le décollage dans la soute.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Culicidae:-AedesAdultes</p> <p>Culicidae:-AnophèlesAdultes</p> <p>Culicidae-CulexAdultes</p> <p>Culicidae:-Culex pipiensAdultes</p> <p>Musca domestica-Mouches domestiquesAdultes</p>
Domaine d'utilisation	<p>Intérieur</p> <p>Insecticide</p>

Méthode(s) d'application	<p>Spray (Aérosol sous pression) -</p> <p>Utiliser en aérosol à usage unique ou à usage multiple à un taux de 35g de produit pour un volume de cabine de 100m³</p> <p>Une application par vol.</p>
Taux et fréquences d'application	<p>35g de produit pour un volume de cabine de 100m³ - -</p> <p>Une application par vol.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Professionnel</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Bombe aérosol en aluminium de 30g, 40g, 60g et 100g</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir section 5.1

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir section 5.2

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir section 5.3

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Utiliser en aérosol à usage unique ou à usage multiple à un taux de 35g de produit pour un volume de cabine de 100m³. Une seule application par vol.

Veillez vous référer à votre manuel de bord pour connaître le nombre d'aérosols à utiliser pour chaque avion.

Ouvrez les compartiments à bagages supérieurs et latéraux, les toilettes et les penderies. Le système de recirculation de l'air doit être réglé au débit normal. Le système de climatisation doit être éteint.

L'aérosol à usage unique est vaporisé complètement, en une pulvérisation continue. Approprié pour le traitement de la cabine et des soutes volumineuses. Appuyez fortement sur la languette jusqu'à ce qu'elle se bloque. Après déclenchement (languette bloquée), l'aérosol doit être tenu verticalement par sa partie la plus inférieure jusqu'à épuisement de son contenu. Marchez dans la cabine en pulvérisant à raison de 1 pas ou 1 rangée de sièges toutes les 2 secondes (équivalent à une moyenne de 1g par seconde), en tenant l'aérosol à la verticale par sa partie inférieure, à bout de bras, au niveau des épaules. Dirigez l'aérosol vers le plafond jusqu'à ce que le récipient soit complètement vide.

Aérosol à usage multiple, embout à usage multiple

Convient pour réaliser le traitement de petites zones: poste de pilotage, zone de repos de l'équipage et traitement de petit volume. Appuyez sur le diffuseur en tenant l'aérosol verticalement. Maintenez le diffuseur enfoncé jusqu'à ce que la quantité appropriée soit pulvérisée, le taux de pulvérisation moyen étant de 1g par seconde. Appuyez sur le diffuseur pendant 3 à 4 secondes, pour un volume de cabine de 10 m³.

L'aérosol à usage unique doit être le produit principalement utilisé pour traiter la cabine. Le produit à usage multiple ne peut être utilisé que pour réaliser des traitements à plus petite échelle. Le produit n'est pas destiné avoir un effet résiduel.

5.2. Mesures de gestion des risques

POUR USAGE COMME INSECTICIDE UNIQUEMENT.

Pour usage professionnel uniquement.

Pour usage à l'intérieur uniquement.

Ne pas contaminer les denrées alimentaires, les ustensiles de cuisine ou les surfaces en contact avec les aliments.

Ce matériel et son récipient doivent être placés de manière sécurisée.

L'aérosol doit être dirigé légèrement derrière l'utilisateur.

Si plus d'une application par jour est requise, chaque application doit être effectuée par un membre de l'équipage différent.

Se laver les mains et la peau exposée avant les repas et après utilisation.

Garder dans un endroit sécurisé.

Récipient sous pression:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

Le nettoyage des aéronefs traités doit être effectué uniquement avec des produits spécialisés ne nécessitant pas le déversement de déchets liquides dans les canalisations et dans les systèmes d'évacuation et de traitement des eaux.

Lorsque des équipements de nettoyage (brosses, chiffons, etc.) ont été utilisés, ils doivent être éliminés avec les déchets solides et ne doivent pas être rincés pour être réutilisés.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau – retirer immédiatement les vêtements contaminés.

En cas de contact avec les yeux: Rincer immédiatement abondamment à l'eau et consulter un médecin.

En cas d'ingestion: Consulter immédiatement un médecin et montrer l'emballage ou l'étiquette.

En cas d'inhalation: Transporter la personne à l'air frais et consulter un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.

Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet conformément aux réglementations régionales/nationales en vigueur.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Protéger du gel.

Durée de conservation : 2 ans.

Ne pas entreposer à des températures supérieures à 40°C.

6. Autres informations

Le nettoyage des aéronefs traités doit être effectué uniquement avec des produits spécialisés ne nécessitant pas le déversement de déchets liquides dans les canalisations et dans les systèmes d'évacuation et de traitement des eaux.
Lorsque des équipements de nettoyage (brosses, chiffons, etc.) ont été utilisés, ils doivent être éliminés avec les déchets solides et ne doivent pas être rincés pour être réutilisés.